



Comptes annuels 2010



ACANTHE DEVELOPPEMENT

BILAN ACTIF

	31/12/2010			31/12/2009
	Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaire	9 990	9 990		3 330
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	319 773		319 773	319 773
Constructions	3 608 545	785 222	2 823 323	2 945 407
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	59 478	57 754	1 724	2 797
Immobilisations corporelles en cours	171 757		171 757	148 808
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	222 472 775		222 472 775	7 557 569
Créances rattachées à des participations	53 480 922		53 480 922	45 079 658
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	164 351		164 351	163 808
	280 287 592	852 966	279 434 626	56 221 150
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	73 749		73 749	2 870
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 046 780	47 334	1 999 446	1 737 170
Autres créances	7 136 652		7 136 652	1 651 324
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres	321 390	174 353	147 036	173 975
Autres titres	3 877 680		3 877 680	9 572 046
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 298 506		1 298 506	45 460
Charges constatées d'avance (3)	32 853		32 853	48 399
	14 787 608	221 687	14 565 921	13 231 245
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	295 075 200	1 074 653	294 000 547	69 452 395
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

	31/12/2010	31/12/2009
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 41 721 357)	41 721 357	38 247 014
Primes d'émission, de fusion, d'apport	9 772 236	2 764 892
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	3 880 029	3 880 029
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves	2 465 615	66 041
Report à nouveau	17 244	2 971 821
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	226 190 289	14 607 648
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	284 046 770	62 537 445
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		19 883
Provisions pour charges		
		19 883
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	1 688 344	1 771 031
Emprunts et dettes financières (3)	6 796 859	4 233 329
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	420	420
Fournisseurs et comptes rattachés	902 409	554 248
Dettes fiscales et sociales	563 414	334 037
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 331	2 003
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
	9 953 777	6 895 067
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	294 000 547	69 452 395
(1) Dont à plus d'un an (a)	1 574 706	1 723 316
(1) Dont à moins d'un an (a)	8 378 650	5 171 331
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	109 217	76 639
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2010		31/12/2009
	France	Exportation	Total
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises			
Production vendue (biens)			
Production vendue (services)	2 218 971		2 218 971
			2 177 311
Chiffre d'affaires net	2 218 971		2 218 971
Production stockée			
Production immobilisée			
Produits nets partiels sur opérations à long terme			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur provisions et transfert de charges			2 454
Autres produits			3
			13 644
			2 221 427
			2 190 955
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises			
Variation de stocks			
Achat de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stocks			
Autres achats et charges externes (a)			2 733 693
Impôts, taxes et versements assimilés			61 307
Salaires et traitements			321 942
Charges sociales			133 228
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			128 464
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			
Autres charges			122 872
			100 103
			3 501 506
			2 707 176
RESULTAT D'EXPLOITATION			-1 280 079
			- 516 220
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée			1 603
Perte supportée ou bénéfice transféré			
			6 476 283
Produits financiers			
De participations (3)			235 086 932
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			13 731 030
Autres intérêts et produits assimilés (3)			1 771 394
Reprises sur dépréciations, provisions et tranfert de charges			19 883
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			81 300
			12 860
			236 959 509
			15 632 211
Charges financières			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			8 397
Intérêts et charges assimilées (4)			280 979
Différences négatives de change			4
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
			289 380
			504 548
RESULTAT FINANCIER			236 670 129
			15 127 663
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			228 913 767
			14 613 045

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	31/12/2010	31/12/2009
	Total	Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	6 775	39 048
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
	6 775	39 048
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	11	43
Sur opérations en capital	2 603 566	44 402
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
	2 603 577	44 445
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-2 596 802	- 5 397
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	126 676	
Total des produits	239 187 711	17 863 817
Total des charges	12 997 422	3 256 169
BENEFICE OU PERTE	226 190 289	14 607 648
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	10 510	6 965
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	236 849 003	15 618 842
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	199 511	219 822

ACANTHE DEVELOPPEMENT

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2010

SOMMAIRE

Note 1.	Evénements principaux de l'exercice.....	3
1.1.	Distribution de dividende.....	3
1.2.	Augmentations de capital.....	3
1.3.	Séquestre du dividende.....	3
Note 2.	Principes, règles et méthodes comptables.....	4
2.1.	Généralités.....	4
2.2.	Nouvelles règles comptables.....	4
2.3.	Bases d'évaluation, jugement et utilisation d'estimations.....	4
2.4.	Date de clôture.....	5
2.5.	Régime S.I.I.C.....	5
Note 3.	Principes comptables et méthodes d'évaluation.....	5
3.1.	Immobilisations corporelles.....	5
3.2.	Titres de participation et créances rattachées.....	5
3.3.	Créances.....	5
3.4.	Valeurs mobilières de placement.....	5
3.5.	Chiffres d'affaires.....	6
3.6.	Provision pour Risques & Charges.....	6
3.7.	Résultat par action.....	6
3.8.	Bons de souscription d'actions (B.S.A.).....	6
Note 4.	Explications des postes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations (montant en milliers d'€uros).....	7
4.1.	Immobilisations.....	7
4.2.	Etat des créances.....	8
4.3.	Valeurs mobilières de placement.....	9
4.4.	Capitaux propres.....	10
4.5.	Etat des dettes.....	11
4.6.	Dettes à payer et Produits à recevoir.....	12
4.7.	Provisions.....	12
4.8.	Charges constatées d'avance.....	12
4.9.	Entreprises liées.....	13
4.10.	Notes sur le compte de résultat.....	13
Note 5.	Engagements financiers.....	14
Note 6.	Litiges.....	15
6.1.	Litiges fiscaux.....	15
6.2.	Autres litiges.....	16
6.2.1.	Litiges FIG.....	16
6.2.2.	Litiges CICOBAIL-ING LEASE.....	17
Note 7.	Autres Informations.....	18

Note 1. Evénements principaux de l'exercice

1.1. Distribution de dividende

L'Assemblée Générale du 18 juin 2010 a décidé d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice 2009 de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2009 : 14.607.648, 47 €
- Report à nouveau créditeur au 31/12/2009 : 2.971.820, 72 €

Soit un total de bénéfice distribuable de 17.579.469, 19 €

Affecté :

Aux actions à titre de dividende 15.179.894, 85 €

Au poste «Autres réserves» 2.399.574, 34 €

Cette décision constitue une distribution pour chacune des 101.199.299 actions composant le capital social au 31 décembre 2009, d'un dividende de 0,15 € par action, éligible à la réfaction de 40% mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts, en l'état de la fiscalité actuelle.

Quant à son paiement, l'Assemblée Générale a laissé le choix à chaque actionnaire d'opter entre le paiement de la totalité du dividende en numéraire ou en actions à créer de la Société (cf. note 1.2).

1.2. Augmentations de capital

Le capital social a augmenté au cours de l'exercice de 3.474.343 € pour être porté à un total de 41.721.357 €, divisé en 110.392.205 actions ; cette augmentation résulte :

- pour 1.160 €, de l'exercice de 99.000 BSA donnant lieu à la création de 3.074 actions nouvelles compte tenu de l'ajustement des bases de conversion intervenu de 75 BSA pour 2,33 actions nouvelles,
- pour 3.473.182,33 €, du réinvestissement en actions de la distribution de dividendes donnant lieu à la création de 9.189.832 actions nouvelles,
- pour 0,67 €, du prélèvement sur le poste « prime d'émission » à la fin d'arrondissement du montant du capital social.

Le montant du poste « prime d'émission » a corrélativement augmenté de 7.007.343,77 € passant de 2.764.892,24 € à 9.772.236,01 €

1.3. Séquestre du dividende

A la demande de deux actionnaires minoritaires de FIG, une ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Paris rendue le 16 septembre 2010 sur requête non contradictoire a désigné « la SCP Chevrier de Zitter – Asperti, Huissier de justice, en qualité de séquestre avec pour mission :

- de se rendre au siège social de la société BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, société anonyme au capital de 165.279.835 Euros, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 552 108 01, sis 3 rue D'Antin – 75002 Paris,

- d'appréhender et de conserver en séquestre la somme litigieuse de 15.179.894,85 Euros actuellement inscrite en compte en ses livres au nom de la société ACANTHE DEVELOPPEMENT, et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement par une décision de justice devenue définitive. »

La somme de 15.179.894,85 euros correspondant au montant total du dividende voté lors de l'Assemblée Générale du 18 juin 2010.

L'ordonnance ne visait donc qu'une somme d'argent ; or, seule la somme de 4.217.815,85 € a été versée à BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES en vue du paiement du dividende en espèces, 73.034.264 coupons ayant opté pour le réinvestissement en actions.

Le 8 octobre 2010, à la suite d'un référé rétractation de l'ordonnance du 16 septembre initiée par Acanthe Développement, une ordonnance rendue le 8 octobre 2010 (confirmée par un arrêt de la Cour d'appel du 8 décembre 2010) a limité à la somme de 1.700.000 € au lieu de celle de 15.179.894,85 €, le séquestre à opérer.

La procédure n'ayant pas abouti avant la fin de l'année, la société ACANTHE DEVELOPPEMENT a débloqué 1.700.000 € supplémentaires pour pouvoir honorer ce qui avait été décidé en Assemblée et payer le dividende voté dans son intégralité (cf. note 6.2). En effet, depuis le 16 septembre 2010, l'intégralité du dividende n'avait pu être payé, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES refusant, malgré les nombreuses demandes d'ACANTHE DEVELOPPEMENT, de débloquer la partie du dividende réinvestie en actions et non visée par l'ordonnance de séquestre (qui ne vise qu'une somme d'argent). Dans une lettre du 20 septembre 2010, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES allant au-delà des termes de l'ordonnance de séquestre avait en effet indiqué au sujet des actions issues de la partie du dividende réinvesti « les actions sont conservées sur un compte dédié, lequel n'est pas le compte d'auto-détention d'Acanthe Développement ».

Note 2. Principes, règles et méthodes comptables

2.1. Généralités

Les comptes annuels ont été établis conformément aux conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général issu du règlement CRC 99-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2. Nouvelles règles comptables.

Les méthodes comptables appliquées en 2010 sont les mêmes que celles utilisées lors de l'exercice précédent.

2.3. Bases d'évaluation, jugement et utilisation d'estimations

Les principales estimations portent sur l'évaluation de la valeur recouvrable des immeubles de placements. Concernant l'évaluation des immeubles, les critères d'évaluation sont ceux définis dans la Charte de l'Expertise en Evaluation immobilière.

La valeur vénale représente le prix que l'on peut espérer retirer de la vente de l'immeuble dans un délai de 6 mois environ, après mise sur le marché entourée de publicité, auprès d'un acheteur n'ayant pas de lien particulier avec le vendeur.

La situation locative des locaux a été prise en compte, les règles générales étant de faire varier le taux de rendement des locaux loués en fonction de la situation géographique, de la nature et de la qualité des immeubles, du niveau des loyers par rapport à la valeur locative et de la date des renouvellements de baux. Il est à noter que l'immeuble sis rue d'Athènes est occupé à 100%.

Les clauses et conditions des baux ont été prises en compte dans l'estimation et notamment la charge pour les locataires des éventuelles clauses exorbitantes du droit commun (taxe foncière, assurance de l'immeuble, grosses réparations de l'article 606 du Code Civil et honoraires de gestion).

Enfin, les immeubles ont été considérés comme en bon état d'entretien, les budgets de travaux à réaliser étant déduits.

Tout processus d'évaluation peut comporter certaines incertitudes qui peuvent avoir un impact sur le résultat futur des opérations.

Conformément au règlement CRC 02-10, un test de dépréciation a été effectué en fin d'exercice afin de provisionner les pertes éventuelles par rapport à la valeur nette comptable du bilan.

2.4. Date de clôture

Les comptes annuels couvrent la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

2.5. Régime S.I.I.C.

Pour rappel, la société ACANTHE DEVELOPPEMENT SA a opté en date du 28 avril 2005, avec effet au 1^{er} janvier 2005, pour le régime des Sociétés d'Investissement Immobilières Cotées. Ce régime entraîne une exonération d'impôts sur les sociétés sur les bénéfices provenant de la location d'immeubles (ou de sous-location d'immeubles pris en crédit bail par contrat conclu ou acquis depuis le 1^{er} mai 2005), de certaines plus-values (cession d'immeubles, de droits afférents à un contrat de crédit bail immobilier, de participation dans des sociétés de personnes ou de participations dans des filiales ayant opté pour le régime spécial, à condition que 50% de ces plus-values soient distribuées aux actionnaires avant la fin du deuxième exercice qui suit leur réalisation) et des dividendes reçus des filiales soumises au régime spécial (à condition qu'ils soient redistribués en totalité au cours de l'exercice suivant celui de leur perception).

Note 3. Principes comptables et méthodes d'évaluation

3.1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées suivantes :

Gros oeuvre	100 ans
Façades Etanchéités	15 ans
IGT	20 ans
Agencement Intérieur Déco	10 ans
Logiciel	3 ans
Mobilier de bureau	3 ans
Matériels de bureaux et informatiques	3 ans

3.2. Titres de participation et créances rattachées

Les titres de participations figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ; ils sont, le cas échéant, dépréciés lorsque leur valeur d'inventaire, déterminée à partir de l'actif net comptable, des plus ou moins values latentes, des perspectives de rentabilité ou du prix du marché, s'avère inférieure à leur coût d'acquisition. Lorsque cette valeur d'inventaire est négative, une provision pour dépréciation des comptes courants est comptabilisée et si cela n'est pas suffisant, une provision pour risques. Les créances rattachées sont constituées des comptes courants avec les filiales.

3.3. Créances

Les créances sont enregistrées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque leur recouvrement est compromis.

3.4. Valeurs mobilières de placement

La valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placement (hors SICAVS) est évaluée selon la méthode du cours moyen du dernier mois de l'exercice. Une éventuelle dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition.

3.5. Chiffres d'affaires

Le Chiffre d'affaires « Services » provient des loyers et charges refacturables sur les locataires des biens immobiliers loués par la société ainsi que des refacturations de loyers du siège de Bassano au groupe ADC SIIC et des prestations refacturées aux filiales (frais de siège et salaires).

3.6. Provision pour Risques & Charges

ACANTHE DEVELOPPEMENT SA ne comptabilise pas le montant de ses engagements de départ en retraite, compte tenu du caractère non significatif des éléments concernés.

3.7. Résultat par action

Conformément à l'avis N° 27 de l'O.E.C. le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net revenant à la société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen pondéré d'actions s'élève à 103.869.052. Le résultat par action est donc de 2,179 €

Le résultat dilué par action est de 2,092 €. Ce résultat est calculé en retenant uniquement les actions gratuites à émettre. Les stocks options et BSA ne sont pas pris en compte car leur prix d'exercice est supérieur à celui de la cotation boursière

3.8. Bons de souscription d'actions (B.S.A.)

Le 27 mars 2003 il a été émis deux séries de bons de souscription d'action dont l'une (BSA code ISIN FR0000346967) est arrivée à son terme le 31 octobre 2005. Il reste donc des BSA code ISIN FR0000346975.

Les modalités ont été les suivantes :

- montant de l'émission : 0 €
- nombre de bons avant division par 15: 41.385.455
- attribution gratuite
- prix d'exercice : 4 €uros
- date limite d'exercice : 31 octobre 2009, prorogée jusqu'au 31 octobre 2011

Au cours de l'exercice 2006, L'assemblée générale a modifié les termes du contrat d'émission afin de permettre la division par 15 des BSA. Cette division par 15 a ainsi donné lieu à l'échange de 15 nouveaux BSA contre 1 ancien BSA le taux de conversion des bons restants en action a été multiplié par 15.

Au cours de l'exercice 2008, l'assemblée générale des porteurs de BSA a décidé de proroger la date de période de souscription du 31 octobre 2009 au 31 octobre 2011.

Par ailleurs, depuis le conseil d'administration du 8 juillet 2008, les nouveaux taux de conversion des bons de souscription d'actions (BSA) restant en circulation sont les suivants : 75 BSA permettent de souscrire à 2,33 actions ACANTHE DEVELOPPEMENT à un prix de 4,00 €

Au cours de l'exercice, les mouvements sur les bons ont été :

- nombre de bons exercés : 99.000
- montant reçu : 5 K€
- nombre de bons rachetés et annulés : 0
- nombre de bons en circulation au 31 décembre 2010 : 350.953.650
- augmentation de capital potentielle en nombre d'actions : 10.902.960
- augmentation de capital potentielle en valeur : 4.121 K€
avec une prime d'émission de : 14.597 K€
- évolution des cours des bons : le cours oscille entre 0,01 et 0,02 sur l'exercice.

Actuellement, l'exercice de 75 BSA plus 4 euros donne droit à 2,33 actions nouvelles.

D'autre part, les 9.936.436 options attribuées (cf. 1.2 de l'annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2009) n'ont pas été exercées au 31 décembre 2010.

Note 4. Explications des postes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations (montant en milliers d'€uros).

4.1. Immobilisations
(en milliers d'€uros)

	Immobilisations				Amortissements / provisions				Net
	Valeur brute	Augm.	Diminut.	Valeur brute	Amort. au	Augm.	Diminut.	Amort. au	31/12/2010
	01/01/2010	cpte à cpte	cpte à cpte	31/12/2010	01/01/2010			31/12/2010	
Immobilisations incorporelles									
Logiciel	10	-	-	10	7	3	-	10	-
Immobilisations corporelles									
Terrains	320	-	-	320	-	-	-	-	320
Constructions	2 798	-	-	2 798	323	41	-	364	2 434
AAI construction	811	-	-	811	340	81	-	421	390
Mat de transport	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mat bureau infor	73	2	16	59	70	3	16	58	2
Immo en cours	148	23	-	171	-	-	-	-	171
Immobilisations financières									
Titres de participation	7 557	217 719	2 804	222 472	-	-	-	-	222 472
Créances rattachées Part.	45 080	8 401	-	53 481	-	-	-	-	53 481
Autres immo.fin., Prêts	164	1	-	164	-	-	-	-	164
TOTAL	56 961	226 146	2 820	280 287	740	128	16	853	279 435

Commentaires :

- Immobilisations corporelles

Les postes d'immobilisations corporelles comprennent essentiellement deux biens immobiliers. Il s'agit :

- ⇒ d'un immeuble à usage mixte de bureaux et de commerces situé dans le 9^{ème} Arrondissement d'une surface de 1.000 m²,
- ⇒ d'un terrain situé à VERDUN,
- ⇒ de forages destinés à la construction des futures fondations d'un ouvrage (148 K€ immobilisations en cours),
- ⇒ d'une étude de sol pour l'immeuble rue d'Athènes à Paris (23 K€).

- Immobilisations financières

Les immobilisations financières ont très fortement augmentées suite à la distribution par la société TAMPICO d'un dividende de 235.087 K€ qui a été essentiellement versé sous la forme de parts de la SNC VENUS pour un montant de 217.719 K€. La société ACANTHE DEVELOPPEMENT est devenue l'actionnaire majoritaire de la SNC VENUS (détention de 97,34% du capital social et des droits de vote).

Les titres de la société TAMPICO ont été cédés en mars 2010.

Au 31 décembre 2010, les immobilisations financières sont provisionnées, le cas échéant, en tenant compte de la situation nette des sociétés contrôlées en questions, réévaluée des plus-values latentes existantes sur les immeubles détenues par ces sociétés.

Tableau des Filiales et Participations (en milliers d'€uros)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote ppart du capital détenue en %	Valeur brute comptable des titres	Valeur nette comptable des titres	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et aval donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividende encaissés par la société au cours de l'exercice
A : filiales 50 % au moins										
SAS VELO	1 010	1 415	100%	2 068	2 068	-	-	35	701	-
SA BALDA VINE	71	1 873	100%	2 686	2 686	18 279	-	1 130	1 492	-
SNC VENUS (1)	224 811	5 421	97%	217 719	217 719	12 697	-	6 601	6 521	-
SAS BRUXYS	38	3 608	100%	-	-	22 506	-	-	814	-
B : filiales moins de 10 %										
SAS FONCIERE ROMAINE	38	3 033	0,04%	-	-	-	-	1 145	419	-
TOTAUX				222 473	222 473	53 481	-	8 910	- 5 560	-

La situation nette de la société VENUS réévaluée au 31/12/2010 s'élève à 230.860 K€ dont 224.712 K€ représentent la part d'ACANTHE DEVELOPPEMENT (97,34 %) acquis pour 217.719 K€

4.2. Etat des créances

Evolution des créances (en milliers d'€uros)

Créances brutes	Au 31/12/10	Au 31/12/09	Variation
Créances immobilisées			
Créances Rattachées à des Participations	53 481	45 080	8 401
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	164	164	-
Actif circulant			
Clients	2 047	1 785	263
Etat et collectivités	5 037	1 625	3 412
Groupe & Associés	-	-	-
Débiteurs divers	2 100	27	2 074
Charges Constatées d'avances	33	48	8
TOTAUX	62 862	48 728	14 159

La variation du poste « créances rattachées à des Participations » s'explique par l'augmentation des avances faites aux filiales.

La variation du poste « clients » s'expliquent par l'augmentation des factures à établir liées aux refacturations de services essentiellement aux filiales.

Le poste « Etat et collectivités » est composé d'un produit à recevoir pour un versement anticipé d'impôt (1.330 K€) ainsi qu'une créance sur le Trésor, liée à un versement anticipé d'impôt, achetée en 2010 (3.295 K€), de créances de TVA (367 K€) et d'un dépôt d'une demande de report en arrière des déficits (44 K€).

Le poste « Débiteurs divers » est composé d'un séquestre entre les mains d'un huissier (1.700 K€ suite au litige opposant la société aux anciens actionnaires d'une filiale cf. note 6.2), du solde de gestion trimestriel de l'immeuble perçu en janvier 2011 (47 K€) et de diverses créances (353 K€).

Echéancier des créances
(en milliers d'€uros)

Créances	Montant brut	Montant net	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances immobilisées				
Créances Rattachées à des Participations	53 481	53 481	53 481	-
Prêts	-	-	-	-
Autres	164	164	-	164
Actif circulant				
Clients	2 047	2 000	2 000	-
Etat et collectivités	5 037	5 037	402	4 635
Groupe & Associés	-	-	-	-
Débiteurs divers	2 100	2 100	2 100	-
Charges constatées d'avance	33	33	33	-
TOTAUX	62 862	62 814	58 016	4 799

4.3. Valeurs mobilières de placement

La valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placement (hors SICAVS) est évaluée selon la méthode du cours moyen du dernier mois de l'exercice.

Dans le cadre de la note d'information n° 04958 en date du 7/12/2004 visée par l'A.M.F. du programme de rachat d'actions, ACANTHE DEVELOPPEMENT SA a procédé à des rachats de ses actions propres au cours de l'année au travers du contrat de liquidité.

(en €uros)

VALEURS au 31/12/2010	Nombres	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable
Actions propres	123 560	321 390	147 037
SICAVS CAAM	140	576 918	576 918
SICAVS FORTIS MONEY PRIME EURO	2 816	3 300 762	3 300 762
	126 516	4 199 070	4 024 717

A titre comparatif, en 2009 :

VALEURS au 31/12/2009	Nombres	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable
Actions propres	124 268	339 931	173 975
SICAVS CAAM	627	2 578 537	2 578 537
SICAVS FORTIS MONEY PRIME EURO	6 018	6 993 510	6 993 510
	130 913	9 911 978	9 746 022

4.4. Capitaux propres
(en milliers d'€uros)

	Capital	Primes	Réserve légale	Autres Réserves	RAN	Résultat net	Total
Au 31/12/09	38 247	2 765	3 880	66	2 972	14 608	62 538
Affectation résultat					14 608	- 14 608	-
Dividendes					- 15 180		- 15 180
Distribution sur autodétention					17		17
Affectation RAN en réserves				2 400	- 2 400		-
Augmentation de capital suite à l'émission de BSA	1	4					5
Augmentation Capital par réinvestissement de dividendes	3 473	7 003					10 476
Résultat 2010						226 190	226 190
	41 721	9 772	3 880	2 466	17	226 190	284 046

Au cours de l'exercice, nous relevons les principales variations intervenant sur les postes de capitaux propres avec :

- ° Une distribution réalisée sur le bénéfice distribuable et sur le RAN pour un montant de 15.180 K€
- ° Des transformations de BSA, générant une augmentation de capitaux propres de 5 K€
- ° Un réinvestissement du dividende en capital générant une augmentation de capitaux propres de 10.476 K€

Le résultat de la période est de 226.190 K€

Composition du capital social

Au 31 décembre 2010, le capital social est composé de façon exclusive de 110.392.205 actions ordinaires à vote simple, entièrement libérées.

Au cours de l'exercice, 9.192.906 actions nouvelles ont été créées.

(en milliers d'€uros)

	BSA	Coupons réinvestis	Nombre d'actions
Début d'exercice			101 199 299
Conversion de BSA 34697	99 000		3 074
Conversion de 73.034.264 coupons		73 034 264	9 189 832
TOTAUX	99 000	73 034 264	110 392 205

Valeurs mobilières donnant accès au capital

Au 31 décembre 2010, il demeure les valeurs mobilières suivantes qui peuvent donner accès au capital.

	Nombre	Coefficient	Nombre d'actions susceptibles d'être créées	Hausse potentielle des capitaux propres
BSA FR0000346975 (échéance 2011) non exercés	350 953 650	75 BSA +4 euros donne droit à 2,33 actions nouvelles	10 902 960	18 717 528
Total	350 953 650		10 902 960	18 717 528

Par ailleurs, 4.330.000 actions doivent être émises en 2011 au profit de Monsieur Duménil dans le cadre du contrat d'attribution d'actions gratuites voté par le Conseil d'Administration du 25 juillet 2007.

Enfin, le Conseil d'Administration du 28 août 2009 a décidé d'attribuer à Monsieur Duménil 9.936.436 options de souscription ou d'achat d'actions dont le prix d'exercice est fixé à 1,24 €

Il est à noter que le cours moyen pondéré de l'action ACANTHE DEVELOPPEMENT au 31 décembre 2010 est de 1,17 €

4.5. Etat des dettes

Evolution des dettes

(en milliers d'€uros)

Dettes	Au 31/12/10	Au 31/12/09	variation
Emprunts et dettes financières auprès des étés de crédit	1 688	1 771	- 83
Emprunts et dettes financières divers (dépôts de garantie)	123	157	- 34
Dettes fournisseurs	902	554	348
Dettes fiscales et sociales	563	334	229
Comptes courants	6 674	4 076	2 598
Autres dettes	2	2	0
TOTAUX	9 953	6 895	3 058

La variation du poste « emprunts et dettes financières auprès des étés de crédit » s'explique par l'amortissement annuel du capital de l'emprunt en cours.

La variation du poste « emprunts et dettes financières divers » correspond à la diminution des dépôts de garantie des locataires.

Les postes de « comptes courants » concernent des avances de trésorerie pratiquées par des filiales présentant des excédents de trésorerie.

Echéancier des dettes

(en milliers d'€uros)

Dettes	Montant	Echéance à un an au plus	à plus d'1an et 5ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit (1)	1 688	236	515	938
Emprunts et dettes financières divers	123	-	123	-
Dettes fournisseurs	902	902	-	-
Dettes fiscales et sociales	563	563	-	-
Comptes courants	6 674	6 674	-	-
Autres dettes	2	2	-	-
TOTAUX	9 953	8 377	637	938

(1) dont découvert bancaire : 109 K€

Le poste emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit comprend l'emprunt suivant :

- Un emprunt souscrit auprès de la H.V.B. (devenue DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK) d'une durée de 20 ans (1.566 K€ en principal et 13 K€ d'intérêts courus) à taux fixe jusqu'au 31 juillet 2011, puis à taux variable jusqu'au remboursement total de l'emprunt au 31 juillet 2021.

La société ACANTHE DEVELOPPEMENT a souscrit une convention de type SWAP (échange de taux), à hauteur de 20.000 K€ avec une limite de taux comprise entre 0% et 6,94%, à échéance juin 2012. Son coût a été refacturé aux filiales.

4.6. Dettes à payer et Produits à recevoir
(en milliers d'euros)

Créances réalisables	31/12/10	31/12/09	Var.	Dettes	31/12/10	31/12/09	Var.
Financières				Financières			
intérêts courus/créances c/ct	1 842	1 469	372	intérêts courus/dettes c/cts	200	187	13
intérêts courus/dépôts à terme	-	-	-	intérêts courus/dettes	13	14	- 1
d'exploitation				d'exploitation			
Clients	1 929	1 680	249	fournisseurs	577	329	248
Int divers	4	-	4	Dettes fiscales et sociales	40	19	21
autres créances	4 626	1 331	3 295	Autres dettes	2	1	1
RRR à recevoir	10	-	10				
TOTAL	8 411	4 480	3 931	TOTAL	831	550	281

4.7. Provisions
(en milliers d'€uros)

	Montant au 31/12/09	Augmentation	Diminution		Montant au 31/12/10
			utilisées	non utilisées	
Sur risques	20	-	-	20	- 0
Sur créances clients	47	-	-	-	47
Sur actions propres	166	8	-	-	174
TOTAL	213	8	-	20	222

Une provision de 8 K€ a été constatée sur les actions propres au cours de la période en fonction du cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice.

4.8. Charges constatées d'avance

Il s'agit principalement de charges d'abonnements et d'assurances (33 K€ contre 48 K€ en 2009).

4.9. Entreprises liées
(en milliers d'€uros)

BILAN	31/12/10	31/12/09	Var.	COMPTE DE RESULTAT	31/12/10	31/12/09	Var.
Participations	222 473	7 557	214 915				
Créances rattachées à des Part.	51 639	43 611	8 029	Charges d'intérêts s/cpte courant	200	220	20
int.s/créances Rattac, à des Part.	1 842	1 469	372	Val.compta.titres cédés	2 585	1	2 584
				locations immobilières	654	651	3
				Charges refacturables	180	198	18
Compte courant créditeur	6 475	3 889	2 585	Quote- part perte compta filiales	6 476	-	-
Intérêts sur compte courant	200	187	12	Quote- part bénéfice compta filiales	-	2	2
Factures à établir	1 922	1 666	256				
A voir à établir	2	1	1	Revenus des comptes courants	1 762	1 888	126
Dépôts reçus	25	57	31	Produits de participation	235 087	13 731	221 356
Dépôts versés	164	164	1				
				Frais de siège refacturés	1 605	1 394	211
Factures non parvenues	28	27	1	Loyers taxables	102	226	125
				Charges refacturables	24	64	40
A voir à recevoir	10	0	10				
				Produit cession des titres		9	9
Débiteurs divers	150	-	150				
TOTAL	271 470	50 306	221 164	TOTAL	228 486	16 244	218 718

Les transactions entre les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché, à ce titre elles ne nécessitent pas d'informations complémentaires visées à l'article R.123-198 11° du Code de Commerce.

4.10. Notes sur le compte de résultat

- Evolution du chiffre d'affaires

(en milliers d'€uros)

Produits	Au 31/12/10	Au 31/12/09	variation
Produits de locations	540	666	- 126
Produits liés aux charges refacturables	71	114	- 43
Refacturation de frais de siège	1 608	1 397	211
Autres produits	2	14	- 12
Chiffres d'affaires	2 221	2 191	30

La société ACANTHE DEVELOPPEMENT a une activité mixte holding et immobilière. Son chiffre d'affaires constate les produits de location des immeubles ainsi que les produits liés aux charges refacturables mais également des frais de siège refacturés aux filiales. La variation des produits de locations et de charges refacturables s'explique par la résiliation d'un bail de sous-location en 2010. La variation des refacturation de frais de siège s'explique par leur augmentation, notamment des charges de salaires qui sont refacturées.

- Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation représentent pour l'exercice 3.501 K€ contre 2.707 K€ l'an passé. (+ 794 K€)

Cette augmentation résulte essentiellement :

- de l'augmentation de 520 K€ du poste « Autres achats et charges externes » notamment du à l'augmentation des honoraires d'avocats (337 K€) suite aux litiges avec les minoritaires de l'ex filiale FIG (cf. note 6.2),
- de l'augmentation de 7 K€ du poste « Impôts et Taxes »,
- de l'augmentation de 251 K€ du poste « Salaires et traitements et charges sociales » suite au transfert (en provenance d'une filiale) du contrat de travail du Directeur juridique (123 K€, refacturé aux filiales) et d'autre part de l'arrivée d'une Directrice de l'immobilier (100 K€) qui a quitté la société en janvier 2011,
- de la diminution de 6 K€ du poste dotations aux amortissements et aux provisions,
- du versement de jetons de présence aux administrateurs (augmentation de 20 K€).

- Le résultat financier

Cette année, le résultat financier s'élève à 236.670 K€ et se décompose de la manière suivante :

- Des dividendes reçus de la société TAMPICO pour 235.087 K€;
- Des produits d'intérêts d'avance en comptes courant pour 1.762 K€;
- Des produits de cession de VMP pour 82 K€;
- Des charges d'intérêts d'emprunt pour - 79 K€;
- Des charges d'intérêts d'avance en comptes courant pour - 200 K€;
- Des produits et charges financières diverses pour le solde.

Au 31 décembre 2009, le résultat financier s'élevait à 15.128 K€. Il se décomposait de la manière suivante :

- Des dividendes reçus pour 13.731 K€;
- Les produits d'intérêts d'avance en comptes courant pour 1.888 K€;
- Des produits de cession de VMP pour 13 K€;
- Des charges d'intérêts d'emprunt pour - 91 K€;
- Des charges d'intérêts d'avance en comptes courant pour - 220 K€;
- Des dotations aux provisions pour dépréciations des actions propres pour - 186 K€;
- Des produits et charges financières diverses pour le solde.

- Le résultat exceptionnel

Cette année, le résultat exceptionnel est une perte de 2.597 K€ contre une perte de 5 K€ en 2009. La perte est due à la moins-value réalisée sur la cession des Titres TAMPICO (- 2.585 K€) et dans une moindre mesure par le résultat dégagé par les acquisitions et les cessions de titres d'autocontrôle dans le cadre du contrat de liquidité (- 12 K€).

Le résultat ressort après impôt sur les sociétés d'un montant de 127 K€ à 226.190 K€

Note 5. Engagements financiers

Engagements financiers donnés :

- a) La société ACANTHE DEVELOPPEMENT a accordé des cautions à hauteur de 58.043 K€ auprès des banques qui ont financé des immeubles détenus par ses filiales.
- b) Une hypothèque de premier rang a été consentie au profit de la BAYERISCHE HANDELSBANK AG (devenue DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK) à hauteur de 1.579 K€ sur l'immeuble sis rue d'Athènes.

- c) Un nantissement des loyers commerciaux a été consentie au profit de la BAYERISCHE HANDELSBANK AG (devenue DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK) à hauteur de 1.681 K€ sur l'immeuble sis rue d'Athènes.
- d) Une inscription du privilège du Trésor a été prise à l'encontre de la Société en garantie des impositions contestées pour un montant de 2.817 K€ (cf. note 6).
- e) Une hypothèque légale du Trésor sur l'immeuble sis rue d'Athènes a été prise à l'encontre de la Société en garantie des impositions contestées pour un montant de 3.099 K€ (cf. note 6).
- f) Une caution solidaire constituée en faveur de la filiale AD INVEST en juillet 2003 dans le cadre d'un contrat de crédit bail pour le financement de locaux de bureaux. La société AD INVEST a été cédée au groupe ADT SIIC en 2005. Cet engagement s'élève à 2.238 K€ au 31/12/2010.

Note 6. Litiges

6.1. Litiges fiscaux

Suite à plusieurs contrôles fiscaux portant, pour l'essentiel, sur les exercices 2002 à 2005, l'Administration Fiscale a adressé à la société ACANTHE DEVELOPPEMENT des propositions de rectifications pour un montant total d'impôt en principal de 6,99 M€ (hors intérêts de 0,85 M€ et majorations de 3,68 M€).

Ces propositions de rectification ont principalement remis en cause pour un montant de 6,04 M€ (hors intérêts 0,56 M€ et majorations 2,99 M€) le principe de non-taxation des dividendes dans le cadre du régime mère-fille, et donc le droit de faire bénéficier les dividendes perçus du régime des sociétés mères.

Cette position qui peut entraîner une double imposition des mêmes bénéficiaires d'une société, appelle tout d'abord de fortes critiques, s'agissant de sociétés établies dans l'espace de l'Union européenne, et sera ainsi soumise, si l'administration fiscale devait maintenir ses positions, à la censure de la Cour de Justice de l'Union européenne.

Mais l'analyse de l'administration fiscale apparaît surtout susceptible d'être fortement combattue compte tenu de la jurisprudence fiscale française récente, et notamment des arrêts rendus par le Conseil d'Etat dans les affaires JANFIN (arrêt du 27 septembre 2006 qui a fixé de façon restrictive les conditions dans lesquelles l'administration fiscale peut remettre en cause, sur le fondement de l'abus de droit, certaines opérations financières faisant intervenir des distributions de dividendes) et les affaires GOLDFARB et AXA (arrêts du 7 septembre 2009 qui ont également débouté l'administration fiscale de ses prétentions à remettre en cause des opérations financières similaires). Ces affaires concernaient le bien-fondé de l'imputation, sur l'impôt sur les sociétés dû par les requérantes, des avoirs fiscaux attachés aux dividendes perçus. Les rectifications notifiées à la société ACANTHE DEVELOPPEMENT ou à ses filiales ne concernent pas l'imputation d'avoirs fiscaux mais l'exonération des dividendes du fait de l'option pour le régime des sociétés mères ; dans les deux hypothèses considérées, néanmoins, l'enjeu porte sur la double imposition éventuelle d'un même bénéficiaire chez la filiale puis chez son actionnaire. A ce titre, s'agissant de l'imputation d'avoirs fiscaux, le Conseil d'Etat a validé les opérations critiquées par l'administration fiscale au regard de critères objectifs que le groupe ACANTHE considère, dans les situations qui le concernent, avoir réunis.

S'agissant des avis rendus par le Comité de l'abus de droit fiscal (anciennement Comité consultatif pour la répression des abus de droit), ils ne paraissent pas de nature à préjuger des décisions qui pourront être rendues par les juridictions compétentes en ce qu'ils retiennent (i) comme contraire à l'intention du législateur le fait d'avoir pris l'engagement de conserver pendant deux ans les participations acquises afin de bénéficier du régime des sociétés mères et (ii) comme inactives les participations en question, alors que le régime des sociétés mères ne fait pas l'objet de telles limitations et que la qualité d'actionnaire des sociétés du Groupe n'était pas contestable.

On soulignera par ailleurs que la portée de ces avis doit être fortement relativisée en considération de la décision rendue par le Conseil d'Etat, dans une décision SNERR du 29 septembre 2010, par laquelle ce dernier a indiqué qu'en matière de pénalités la charge de la preuve incombait toujours à l'administration fiscale quel que soit le sens de l'avis du comité.

Ainsi, sur le fondement des décisions du Conseil d'Etat, la Société – assistée du cabinet CMS Bureau Francis Lefebvre – conteste à tous les stades de la procédure (y compris au niveau de la mise en recouvrement) les impositions complémentaires que l'administration entend ainsi lui faire supporter.

Ces contestations sont toujours en cours et ont été ou seront soumises – selon la procédure concernée – à l'appréciation des juridictions administratives, en premier chef duquel le Tribunal Administratif de Paris, si l'Administration fiscale entendait maintenir sa position.

Par ailleurs, la société ACANTHE DEVELOPPEMENT a reçu en date du 21 décembre 2007, une proposition de rectification qui remet en cause, la valorisation des actions AD CAPITAL distribuées à titre de dividendes en nature pour un montant de 15,6 M€ en base dont une partie est taxée au titre des plus-values à long terme ce qui donne un redressement d'impôt en principal de 3,4 M€. ACANTHE DEVELOPPEMENT avait valorisé ces titres sur la base de l'Actif Net Réévalué (ANR). L'Administration propose d'autres méthodes qui ont été contestées par la Société et son conseil, le Cabinet CMS Bureau Francis Lefebvre, dans leur réponse à la proposition de rectification.

Le 7 juillet 2008, l'interlocuteur départemental de l'administration fiscale a rencontré le conseil de la société, le Cabinet CMS Bureau Francis Lefebvre, et, à l'issue de l'entretien, l'administration, bien que confirmant le principe de la remise en cause de la méthode de valorisation initiale, a retenu une partie des éléments de valorisation présentés et a corrélativement réduit le montant du redressement à 11,8 M€ en base, soit un redressement d'impôt en principal de 2,5 M€.

La société, poursuivant sa contestation du redressement, a notamment demandé qu'il soit soumis pour avis à la Commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires laquelle a examiné les arguments de la société dans son audience du 30 juin 2010 et a pris en considération les éléments présentés pour le compte de la société aux fins de démontrer le caractère exagéré de l'évaluation opérée par l'administration. A la suite de cette décision, le montant du redressement s'est trouvé à nouveau réduit à 10,4 M€ en base, soit un redressement d'impôt en principal de 2,15 M€ (hors intérêts 0,34 M€ et majorations 0,82 M€). Par conséquent, la société n'a pas enregistré de provision à ce sujet.

Là encore, la société, à réception des avis de mise en recouvrement des impositions correspondantes, a présenté une réclamation contentieuse, actuellement en cours d'instruction, afin d'obtenir la prise en considération de l'ensemble des arguments présentés.

6.2. Autres litiges

6.2.1. Litiges FIG

Bien que la société FIG ne fasse plus partie du groupe ACANTHE DEVELOPPEMENT depuis le 19 mars 2010, certains litiges de la société FIG concernent encore la société ACANTHE DEVELOPPEMENT.

Il est préalablement rappelé que dans son ordonnance de référé du 8 octobre 2010 (visée ci-dessus), le Tribunal de Commerce de Paris a notamment retenu « *attendu qu'il n'est pas contesté, ainsi que le soutient ACANTHE DEVELOPPEMENT, que M. Barthes et M. Ceuzin n'ont pas de créance directe à l'encontre de cette société* ».

Les jugements du Tribunal de Commerce de Paris du 14 janvier 2011 ont débouté MM. BARTHES et CEUZIN d'une part, et NOYER d'autre part, de leurs demandes de nullité des opérations postérieures à l'Assemblée annulée de FIG du 24 février 2004, et pour les mêmes motifs de leurs demandes formées à l'encontre d'ACANTHE DEVELOPPEMENT. Ces jugements ont condamné les sociétés FIG et TAMPICO à indemniser les anciens minoritaires « à hauteur des droits qu'ils détenaient dans les capitaux propres de FIG et dans les distributions de dividendes et réserves effectuées en tenant compte de l'évolution de leur participation lors des différentes opérations ayant affecté l'actif net de FIG depuis l'AGOE du 24 février 2004 ». Monsieur KLING, expert, a reçu la mission de chiffrer ce préjudice mis à la charge de TAMPICO et de FIG. La société TAMPICO a du pallier la carence des anciens minoritaires qui ont refusé de consigner les frais d'expertise mis à leurs charges par ces jugements. A noter qu'un rapport établi en novembre 2010 à la demande d'ACANTHE DEVELOPPEMENT par Monsieur Vincent FAYEIN (Fiduciaire du Valois), expert de justice près la Cour d'appel de Paris, a d'ores et déjà estimé ce préjudice à la somme globale de 50 K€ pour l'ensemble des anciens

actionnaires minoritaires. Ces jugements assortis de l'exécution provisoire ont fait l'objet d'un appel de la part des anciens actionnaires minoritaires.

Par une ordonnance de référé du 15 juin 2010 prononcée à la demande de MM. BARTHES et CEUZIN, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a ordonné « le séquestre des 95.496 parts de la SNC VENUS actuellement détenues par la SA ACANTHE DEVELOPPEMENT, entre les mains de la SCP CHEVRIER de ZITTER et ASPERTI, Huissiers audiencier de ce tribunal, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par décision de justice devenue définitive ou d'accord entre les parties ». Cette ordonnance n'a pas pu être exécutée par l'huissier.

Par ordonnance sur requête non contradictoire du 16 septembre 2010 prononcée à la demande de MM BARTHES et CEUZIN, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a désigné « *la SCP Chevrier de Zitter – Asperti, Huissier de justice, en qualité de séquestre avec pour mission :*

- de se rendre au siège sociale de la société BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, société anonyme au capital de 165.279.835 Euros, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 552 108 01, sis 3 rue D'Antin – 75002 Paris,

- d'appréhender et de conserver en séquestre la somme litigieuse de 15.179.894,85 Euros actuellement inscrite en compte en ses livres au nom de la société ACANTHE DEVELOPPEMENT, et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement par une décision de justice devenue définitive. »

Par une ordonnance de référé du 8 octobre 2010, le Président du Tribunal a cantonné le montant de ce séquestre à la somme de 1.700.000 €. Cette ordonnance a été confirmée par un arrêt de la Cour d'appel de Paris du 8 décembre 2010. Le jugement au fond prononcé par le Tribunal de Commerce le 14 janvier 2011 ayant vidé de leur objet ces deux séquestres, ACANTHE DEVELOPPEMENT a demandé la rétractation des trois ordonnances en cause et la mainlevée desdits séquestres. Une ordonnance de référé du 29 mars 2011 a débouté ACANTHE DEVELOPPEMENT de sa demande relative à l'ordonnance du 15 juin 2010 et l'a déclarée irrecevable s'agissant de sa demande relative aux ordonnances des 16 septembre et 8 octobre 2010 (compétence exclusive de la Cour d'appel de Paris). ACANTHE DEVELOPPEMENT a interjeté appel de la décision relative au séquestre des parts VENUS et porté celle relative au séquestre de 1,7 M€ devant la Cour d'appel de Paris.

6.2.2. Litiges CICOBAIL-ING LEASE

La société ACANTHE DEVELOPPEMENT s'était constituée caution solidaire à hauteur de 4.840 K€ en faveur de sa filiale AD INVEST en juillet 2003, dans le cadre du contrat de crédit-bail signé avec les établissements EUROSIC (aux droits duquel vient la société CICOBAIL) et ING LEASE. Ce contrat avait été conclu pour le financement de 4.598 m² de bureaux occupés par la société FORCLUM dans le Centre d'Affaires Paris Nord situé au Blanc-Mesnil.

La société AD INVEST a été cédée au groupe ADT SIIC en 2005.

En 2010, la société AD INVEST a connu des difficultés de trésorerie importantes liées au départ de son locataire.

AD INVEST a donc souhaité, en attendant la relocation de ses locaux négocier avec CICOBAIL et ING LEASE la possibilité de ne payer pendant une période donnée que la partie « intérêts » du contrat et de faire un report sur la partie « amortissement du capital » : les négociations étant difficiles, AD INVEST a requis la nomination d'un mandataire ad hoc pour l'assister dans ses discussions avec CICOBAIL de manière à ne pas entraver son développement et, le cas échéant, l'assister dans la négociation et la rédaction de protocoles et actes qui consacreront les solutions adoptées.

Le solde dû à CICOBAIL et ING LEASE pour la levée anticipée de l'option d'achat s'élève au 31 décembre 2010 à 2.014 K€ augmenté des impayés 2010 de 349 K€ TTC.

Alors que cette période de négociation est toujours en cours, les sociétés CICOBAIL et ING LEASE ont cru bon d'appeler la société ACANTHE DEVELOPPEMENT en qualité de caution à leur payer l'intégralité des sommes restant dues par AD INVEST au titre de l'année 2010. Celles-ci s'élèvent à 349 K€ TTC en principal.

La société ACANTHE DEVELOPPEMENT a estimé prématuré cet appel à sa caution et a refusé pour le moment de payer, d'autant que la société AD INVEST s'est engagée envers CICOBAIL et ING LEASE à étudier le projet d'une cession de ses locaux qui permettrait de payer l'intégralité des créanciers

Note 7. Autres Informations

La société emploie quatre salariés au 31 décembre 2010.

Aucune avance ni crédit alloué aux dirigeants individuels n'a été observé sur l'exercice.

L'Assemblée Générale a fixé le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice en cours à la somme de 130 K€

Les engagements en matière de retraite ne sont pas significatifs et ne font pas l'objet de provision.

Les déficits fiscaux et leurs variations se décomposent de la manière suivante :

Libellés	au 31/12/09	déficits de l'année	Imputation sur le résultat de l'exercice et/ou Consommation des déficits antérieurs	au 31/12/10
Déficits ordinaires	2 054		2 054	-
Moins values à LT	-	-	-	-
Totaux	2 054	-	2 054	-